

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 novembre 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 V. 260** – Vœu relatif au logement des jeunes à Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Le logement reste encore un problème majeur pour les jeunes désirant résider à Paris. La pénurie de logements locatifs et les prix de l'immobilier observés depuis plusieurs années, impactent tout particulièrement les jeunes et les conduisent à subir des conditions de vie souvent difficiles : discrimination dans la recherche du logement, niveaux de loyer trop élevés, obligation de migrer hors de Paris d'où résulte un allongement des temps de transport, logement inadapté voire indigne.

Face à cette situation, la Ville de Paris a fourni depuis 2001 un effort historique en vue de développer une offre de logement adaptée, abordable et de qualité aux jeunes.

Ainsi la Ville de Paris aura financé entre 2001 et 2011 environ 6000 logements étudiants, auxquels s'ajoutent près de 3.750 logements en résidences pour jeunes, destinés aux jeunes travailleurs ou jeunes actifs.

La Municipalité assume donc une politique ambitieuse de développement de l'offre de logements pour jeunes, avec un rythme de production de près de 700 logements étudiants et 550 logements en résidences pour jeunes par an depuis 2008, et ceci malgré la baisse constante des aides à la pierre de l'Etat en matière de logement social (à titre d'illustration, le

rythme de production annuel était de seulement 55 logements étudiants par an entre 1995 et 2001).

La Ville de Paris travaille en étroite partenariat et avec succès avec les différents gestionnaires de ces structures afin de soutenir ces objectifs de production, notamment le CROUS qui gère aujourd'hui environ 80% des résidences étudiantes financées par la Ville de Paris.

Enfin, au-delà de la production classique de logements sociaux, la Ville de Paris expérimente des formes innovantes, notamment pour les étudiants (logement solidaire, colocation à Port Royal ou Paul Bourget, cohabitation intergénérationnelle au quai des Célestins) qui complètent ainsi les efforts importants déployés par la construction de résidences.

En conséquence, sur la proposition de M. Jean-Yves MANO, au nom de l'Exécutif, relayant ainsi la proposition de vœu de Mme Hélène BIDARD et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur cette question,

Emet le vœu que :

La politique ambitieuse de la Ville de Paris soit poursuivie en matière de développement de l'offre de logements destinés aux jeunes dans leur diversité (étudiants, jeunes travailleurs, jeunes actifs) en partenariat avec les gestionnaires de ces structures ;

La Ville de Paris continue de déployer des formules innovantes pour répondre aux besoins de logement des jeunes ;

L'Etat, acteur essentiel de la politique de logement, cesse de se désengager de la production de logement social, tant à Paris qu'à l'échelle Métropolitaine, et fournisse au contraire des efforts financiers accrus dans ce domaine, y compris dans la mobilisation de son foncier, et tout particulièrement en direction du logement des jeunes.